

1^o Lorsqu'une mère est reconnue apte à allaiter son enfant, on doit la laisser reposer quatre ou cinq heures, avant de présenter le sein à ce dernier.

2^o Il est indispensable de régler le plus tôt possible les heures de repas de l'enfant.

3^o Pendant le jour il convient de mettre, entre chaque tétée, un intervalle qui ne soit pas moindre de deux heures, ni supérieur à trois.

4^o On doit autant que possible accoutumer de bonne heure l'enfant à ne pas prendre le sein pendant la nuit ; six ou huit heures d'un sommeil non interrompu et véritablement réparateur étant nécessaires à la mère.

5^o On doit dans un même repas, offrir les deux seins à l'enfant, et si l'on observe qu'il ait une préférence marquée pour l'un des deux, il faut lui présenter l'autre en premier lieu.

6^o Dans les cas d'insuffisance de lait de la mère, on est forcé d'avoir recours à l'allaitement mixte, c'est-à-dire aux allaitements maternel et artificiel combinés ensemble.

7^o Le lait fraîchement trait est toujours préférable au lait bouilli, et on ne doit y ajouter aucune substance étrangère.

8^o Pendant les huit premiers jours, le lait doit être coupé, par moitié d'eau pure ; par tiers, pendant le restant du premier mois ; par quart, pendant le deuxième mois, et on essaiera de le donner pur à partir du troisième.

9^o Quelle que soit la proportion du mélange, il est important de ne le sucrer que légèrement et de ne le préparer qu'au moment de le donner à l'enfant. Il doit être chauffé au bain-marie à la température de 37^o centig. (98^o F)

10^o L'immixtion de toutes préparations narcotique (eau de pavot, sirop calmant, etc., etc.) est essentiellement dangereuse.

11^o Jusqu'à la sortie des vingt premières dents, le lait doit rester le principal aliment des enfants.

12^o A partir du septième mois, si le lait de la mère est insuffisant, on peut, concurremment avec le sein, donner à l'enfant des bouillies claires faites avec des substances féculentes que le médecin ordonnera. Ces préparations ne devront avoir pour base que le lait et seront toujours peu salées ou peu sucrées.

13^o Cependant, si le septième mois tombait à l'époque d'une évolution dentaire, ou dans les mois de chaleur (du milieu de juin au milieu de septembre) il faudrait attendre.

14^o Les suçons, sortes de sachets contenant le plus souvent de la mie de pain et du sucre, parfois même des substances narcotiques, qu'on a la coutume de placer dans la bouche des enfants, pour apaiser